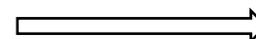


**Comité de parents**  
**Le mercredi 8 février 2023 à 19 h 30**  
**Salle Chaudière du siège social à Saint-Georges**  
**ou par visioconférence**

**ORDRE DU JOUR**

			Durée (en min.)	Information	Consultation	Discussion	Dépôt document	Adoption
<b>1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion</b>								
<b>2. Révision et adoption de l'ordre du jour</b>			2					X
<b>3. Lecture et approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022</b>			5					X
<b>4. Retour sur les points de suivi</b>			2	X				
<b>5. Sujets de la Direction générale</b>								
5.1	Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)		30	X				
5.2	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026		10	X			X	
5.3	Actes d'établissement 2023-2024		10	X			X	
5.4	Questions des membres à la Direction générale		10	X				
<a href="https://cssbe.gouv.qc.ca/">https://cssbe.gouv.qc.ca/</a>								

**PAUSE**



<b>6. Retour des représentants aux divers comités</b>								
6.1	Conseil d'administration		10	X				
6.2	Comité EHDAA		10	X				
6.3	RCPAQ		10	X				
6.4	Autres comités		10	X				

<i>Durée (en min.)</i>	<i>Information</i>	<i>Consultation</i>	<i>Discussion</i>	<i>Dépôt document</i>	<i>Adoption</i>
------------------------	--------------------	---------------------	-------------------	-----------------------	-----------------

<b>7. Suivi trésorerie/budget de fonctionnement</b>								
	7.1	Sommes actuelles	2	X				
	7.2							

<b>8. Correspondance reçue</b>								
			2	X				

<b>9. Questions diverses</b>								
	9.1	Bons coups - Succès à partager	10	X				
	9.2							

<b>10. Date de la prochaine réunion</b>								
	10.1	Le mercredi 15 mars 2023 à 19 h 30, à la salle Chaudière du siège social ou par visioconférence	1	X				

<b>11. Clôture de la réunion</b>								
			1					X

<b>12. Sujet de discussion entre les membres...</b>								
	12.1							

Durée totale prévue pour la réunion... 125 minutes

## Comité de parents

Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 14 décembre 2022

À 19 h 30

À la salle Chaudière du siège social et par visioconférence

### Secteur Bélanger

LACASSE, Bruno	École Grande-Coudée	Saint-Martin
LACASSE, Bruno	Polyvalente Bélanger	Saint-Martin
FAUCHER, Guillaume	École du Sud-de-la-Beauce	Saint-Gédéon

### Secteur Benoît-Vachon

DOSTIE, Sébastien (vice-président)	École l'Accueil	Scott
GAGNON, Marie-France	École l'Aquarelle de Saint-Bernard	Saint-Bernard
TRACHY, Steve (trésorier)	Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
CARRIER, Amélie	École Maribel	Sainte-Marie
HALLÉE, Anne-Marie	École l'Astrale	Saint-Sylvestre
CAUX, Marilyne	École Monseigneur-Feuillault	Sainte-Marie
MALENFANT, Josée	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédine

### Secteur des Abénaquis

PARENT, Mathieu	École Jouvence	Sainte-Aurélie
DROUIN, Tabitha (secrétaire)	Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper

### Secteur des Appalaches

CHABOT, Karine	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
ROWLEY, Maxime	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
CARRIER, Krystine	École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose
CORRIVEAU, Jessica	École de la Camaraderie	Saint-Camille
MERCIER, Bruno	École des Appalaches	Sainte-Justine

### Secteur Sartigan

BOLDUC, Jean-Philippe	École Kennebec	Saint-Côme
POULIN, Manon (substitut)	Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges
PAQUET, Sébastien (substitut)	École Aquarelle de Saint-Georges	Saint-Georges
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDA	Saint-Georges
ROY, Anabelle	École l'Éco-Pin	Notre-Dame-des-Pins
GAUDREAU, Charlene	École Dionne	Saint-Georges
RODRIGUE, Jean-Christophe	École la Passerelle	Saint-Georges

### Secteur Saint-François

GIRARD, Pierre-Olivier	Polyvalente Saint-François	Beauceville
VEILLEUX, Johanne	École le Tremplin	Saint-Victor

### Secteur Veilleux

LEPAGE, Mireille	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
BOIVIN, Geneviève	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction
LACHANCE, Anne-Marie	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
AUDET, Anie	École secondaire Veilleux	Saint-Joseph

**Total** : 30 des 36 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 83 %.

**Absences (7) :**

BLOUIN, Martin	École De Léry-Mgr-de-Laval	Beauceville
BERTHIAUME, Julie	École primaire l'Éveil	Sainte-Marie
BARRETTE, Marie-Ève (présidente)	École Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Benoît
MORIN, Steeve	École des Deux-Rives	Saint-Georges LESSARD,
LESSARD, Mélissa	École Curé-Beaudet	Saint-Éphrem
PÉPIN, Kacy	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Saint-Elzéar
PARÉ, Frédéric	École D'Youville-Lambert	Saint-Joseph
Aucun délégué	École du Plateau	Saint-Prosper
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École la Source	Saint-Patrice
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École de la Haute-Beauce	Courcelles
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
Aucun délégué	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École l'Envolée	Frampton
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

**Personne-ressource :**

M. Fabien Giguère, directeur général

**1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

M. Sébastien Dostie souhaite la bienvenue et fait la lecture d'un message de M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette qui souhaite un beau temps des Fêtes.

**2. Révision et adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Champion propose l'adoption de l'ordre du jour du 14 décembre 2022 tel que présenté.

**Résolution 01-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

**3. Lecture et approbation du procès-verbal du 9 novembre 2022**

M<sup>me</sup> Annabelle Roy propose l'adoption du procès-verbal du 9 novembre 2022 tel que présenté.

**Résolution 02-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

**4. Retour sur les points de suivi**

Il n'y a aucun suivi.

## **5. Sujets de la Direction générale**

### **5.1. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**

Point reporté à la prochaine rencontre en février.

### **5.2. Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2023-2024 (DG-10)**

M<sup>me</sup> Annabelle Roy propose l'adoption de la politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2023-2024.

**Résolution 03-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

### **5.3. Calendrier scolaire 2023-2024**

Il y a eu un ajout d'un congé le 3 juillet 2023 au calendrier. M<sup>me</sup> Julie Berthiaume propose l'adoption du calendrier scolaire 2023-2024.

**Résolution 04-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

### **5.4. Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles 2023-2024 (EG-06)**

M<sup>me</sup> Annabelle Roy questionne M. Giguère sur les inscriptions des classes de maternelle 4 ans. M. Fabien Giguère explique le fonctionnement de celles-ci selon les disponibilités des classes par ville puis par secteur. M<sup>me</sup> Annabelle Roy propose l'adoption de la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles 2023-2024 (EG-06).

**Résolution 05-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

### **5.5. Questions des membres à la Direction générale**

M. Guillaume Faucher se questionne sur les subventions données pour les cours d'école. Est-ce que ces compagnies ont le droit d'afficher leur logo sur ces lieux? M. Fabien Giguère mentionne que des plaques sont privilégiées pour ces donateurs, mais qu'une loi provinciale empêche les grandes compagnies de publiciser sur les lieux scolaires.

M<sup>me</sup> Anie Audet demande pourquoi le comité de parents peuvent faire les rencontres en bimodal tandis que les conseils d'établissement peuvent seulement le faire en présentiel. M. Fabien Giguère répond qu'une demande a été faite au ministère de changer la loi sur les CE afin d'offrir les rencontres en bimodale. Cependant, les décisions importantes doivent être prises en présentiels.

M. Pierre-Olivier Girard de la polyvalente Saint-François questionne le taux de diplomation de l'école qu'il représente soit d'une baisse de 15 %. M. Fabien Giguère est surpris par ce chiffre à la baisse puisque le taux global de diplomation scolaire est à la hausse pour l'année 2022. Une vérification de ces chiffres sera faite par M. Fabien Giguère.

M<sup>me</sup> Annabelle Roy se demande pourquoi l'accès dans les établissements scolaires est interdit lorsqu'un parent va chercher son enfant au service de garde. M. Fabien Giguère répond que c'est une sécurité pour les élèves de fonctionner ainsi.

M. Guillaume Faucher veut savoir comment la communauté reçoit l'information des projets de rénovation des cours d'école. M. Giguère explique le fonctionnement lorsqu'un projet est déposé et que la direction doit informer la communauté.

## **6. Retour des représentants aux divers comités**

### **6.1. Conseil d'administration**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le 9 novembre.

### **6.2. Comité EHDAA**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Champion informe qu'il y aura des capsules de disponibles pour la prochaine rencontre.

### **6.3. RCPAQ**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le 9 novembre.

### **6.4. Autres comités**

Comité de transport : M<sup>me</sup> Jessica Corriveau informe que leur nouvelle plateforme fonctionne bien, qu'ils ont des lignes d'urgence pour les transporteurs et qu'ils reçoivent des alertes météorologiques la veille d'une tempête. L'état financier a aussi été vu lors de cette rencontre.

Comité culturel : M. Jean-Philippe Bolduc informe des projets pour l'année 2023, soit le concours jeunes solistes, le concours d'œuvres d'art et l'expo chefs d'œuvre.

Comité de développement durable : M<sup>me</sup> Julie Berthiaume présente le plan d'action 2022-2023 du développement durable. Le plan d'action cible les jeunes au secondaire et les adultes pour cette année. Il y a quatre dimensions :

- Éducation des élèves sur le développement durable.
- Environnement : diminuer la surconsommation et avoir des bacs identifiés au différent usage.
- Social : avoir des conférences sur les exclusions sociales.
- Économique : moins de papier possible lors des rencontres.

M<sup>me</sup> Annabelle Roy propose l'adoption du plan d'action 22-23. Le plan d'action sera présenté aux directions le 11 janvier 2023.

**Résolution 06-12-22**  
**Adopté à l'unanimité**

## **7. Budget de fonctionnement**

### **7.1. Sommes actuelles**

La somme actuelle est de 14 000 \$. M. Trachy informe que les réclamations des dépenses se feront le soir même.

## **8. Correspondance reçue**

Aucune correspondance reçue.

## **9. Questions diverses**

### **9.1. Bons coups – Succès à partager**

M<sup>me</sup> Tabitha Drouin informe des réveillons qui auront lieu à l'école des Sommets et à la polyvalente des Abénaquis. Elle mentionne que le directeur de la polyvalente M. Luc R. Lessard était impressionné par le comité de parents.

Un parent félicite la belle intervention du CSS lors de l'accident d'autobus survenu à Sainte-Marie, le 10 novembre dernier.

**10.Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 8 février 2023, à 19 h 30, de façon bimodale, à la salle Chaudière du siège social ou par visioconférence.

**11.Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Sébastien Dostie propose la clôture de la réunion, il est 20 h 51.

**Résolution 07-12-22  
Adopté à l'unanimité**

Sébastien Dostie  
Vice-président

Tabitha Drouin  
Secrétaire

TD/js

Le 8 février 2023

À la présidence du comité de parents  
Aux déléguées et délégués du comité de parents

**Objet : Consultation du plan triennal 2023-2026**

Mesdames,  
Messieurs,

Chaque année, le centre de services scolaire, par les obligations de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

À ce sujet, la loi prévoit également que le comité de parents doit être consulté. Vous trouverez ci-joint, une copie de ce projet pour lequel j'apprécierais avoir les commentaires du comité de parents au plus tard le 15 mars prochain.

Nous tenons à vous informer que la capacité d'accueil de certains de nos établissements a été révisée en lien avec des transformations de locaux dans les établissements et l'utilisation de nouveaux paramètres provenant du ministère de l'Éducation du Québec.

Il est dans mon intention de proposer l'adoption de ce projet avec ou sans modifications au conseil d'administration du CSSBE le 25 avril 2023.

Je vous remercie de votre attention et de votre collaboration et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

*Marie-Ève Dutil*  
Marie-Ève, directrice  
Secrétariat général et services corporatifs

MED/cv

p.j. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 et cheminement de consultation

CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

**Titre** PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES  
2023-2026  
Marie-Ève Dutil

**Comité de parents**  
**8 février 2023**  
**5.2**

**Responsable du dossier**

Instances de consultation	Date de dépôt	Date de réception de l'avis
<b>Phase 1</b>		
Comité de coordination	19 décembre 2022	19 décembre 2022
<b>Phase 2</b>		
Comité de direction des écoles primaires		
Comité de direction des écoles secondaires		
Comité de direction des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes		
Conseils d'établissement	19 janvier 2023	30 mars 2023
Comité d'engagement vers la réussite		
<b>Phase 3</b>		
Comité de coordination		
<b>Phase 4</b>		
Conseil d'administration		
Comité de parents	8 février 2023	15 mars 2023
MRC et municipalités	19 janvier 2023	30 mars 2023
<b>Phase 5</b>		
Comité de coordination		
Comité consultatif de gestion	19 avril 2023	19 avril 2023
<b>Instances d'acceptation</b>		
<b>Date de dépôt</b>		
<b>Date d'acceptation par résolution</b>		
<b>Phase 6</b>		
Approbation de la Direction générale		
Approbation du conseil d'administration	25 avril 2023	2 mai 2023
<b>Phase 7</b>		
Secrétariat général	3 mai 2023	

## Capacité d'accueil

### Écoles primaires

La capacité d'accueil pour une école primaire est établie en fonction d'un nombre maximal de groupes pouvant être accueilli dans une école tel que déterminé par le ministère de l'Éducation. Pour les besoins de cet exercice, nous avons aussi déterminé une capacité d'accueil théorique, en nombre d'élèves, en fonction des éléments suivants :

- 1- école primaire en milieu favorisé offrant de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année : 24 élèves par groupe
- 2- école primaire en milieu favorisé offrant la maternelle et le 1<sup>er</sup> cycle : 21 élèves par groupe
- 3- école primaire en milieu favorisé offrant de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année : 23 élèves par groupe
- 4- école primaire en milieu favorisé offrant le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle : 24 élèves par groupe
- 5- école primaire en milieu favorisé offrant le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : 26 élèves par groupe
- 6- école primaire en milieu favorisé offrant le 3<sup>e</sup> cycle : 26 élèves par groupe
- 7- école primaire offrant des groupes de cheminement particulier (EHDAA) à ratio régulier: 20 élèves par groupe
- 8- école primaire offrant des groupes de cheminement particulier (EHDAA) à effectif réduit : 8 élèves par groupe
- 9- école primaire en milieu défavorisé offrant de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année : 20 élèves par groupe

Cette capacité est dite théorique, car il faudrait que les élèves soient distribués uniformément dans chacun des groupes de l'établissement pour pouvoir l'atteindre. C'est pour cela que l'on utilisera le nombre de groupes dans une école comme indicateur principal de la capacité d'accueil.

### Écoles secondaires

La capacité d'accueil d'une école secondaire est établie en nombre d'élèves pouvant être accueilli en fonction du nombre de locaux disponibles et d'un maximum d'élèves par groupe tel que déterminé par le ministère de l'Éducation.

### Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes

La capacité d'accueil est calculée en fonction du nombre d'élèves pouvant être accueilli durant le jour.

## Prévisions de la clientèle

### Écoles primaires et secondaires

Les prévisions de la clientèle sont extraites d'un document préparé par le ministère de l'Éducation concernant les projections de clientèles du préscolaire, du primaire et du secondaire.

### Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes

Aucune prévision de clientèles n'est disponible considérant la nature de celle-ci.

## Prévision de l'effectif scolaire des centres de services scolaires

### Population couverte

C'est l'effectif du centre services scolaire au niveau du réseau public. Les prévisions tiennent compte des élèves du secteur des jeunes, en formation générale, à temps plein.

Sont exclus des prévisions les élèves :

- du préscolaire 4 ans;
- à temps partiel;
- du secteur des adultes;
- en formation professionnelle.

### Sources

Les prévisions s'appuient sur trois sources principales de données :

- les fichiers administratifs du ministère de l'éducation;
- le fichier d'inscription des bénéficiaires (FIB) de la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) pour la population 0-4 ans;
- les prévisions de la population par âges faites par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Une base de données sur les codes postaux permet de lier le lieu de résidence de l'enfant au territoire du centre de services scolaires.

### Méthode

Pour l'essentiel, la méthode s'appuie sur deux principes :

- le taux de passage, qui détermine la proportion, par rapport à 100 élèves, qui seront au degré suivant lors des prochaines années;
- le nombre d'enfants de 4 ans qui seront en maternelle l'année suivante.

### Exemple de taux de passage

	11-12	12-13	13-14	14-15	Prévu
M vers P1	102	105	101	104	
Pondération	10%	15%	25%	50%	
Résultats	10,2	15,75	25,25	52	103,2%

### Supplément d'information

Les prévisions de clientèle ne réagissent pas aux mouvements subits et inattendus : par exemple, si les mouvements migratoires d'une région changeaient brusquement du tout au tout, on ne peut pas s'attendre à

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

ce que les dernières prévisions disponibles aient prévu l'événement. C'est pourquoi les prévisions sont reprises à chaque année.

page 4 de 5

### Articles de loi concernés

#### Acte d'établissement

Article 39 L'école est établie par le centre de services scolaire.

Acte d'établissement.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

#### Modification de l'acte

Article 40 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

### Consultation

Article 79 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :

- 1- la modification ou la révocation de l'acte de l'établissement de l'école;
- 2- les critères de sélection du directeur de l'école.

#### Acte d'établissement

Article 100 Le centre est établi par le centre de services scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre. L'acte indique en outre s'il s'agit d'un centre de formation professionnelle ou d'un centre d'éducation des adultes.

Lorsque l'acte d'établissement du centre met plus d'un immeuble à la disposition du centre, le centre de services scolaire peut, après consultation du directeur du centre, nommer un responsable pour chaque immeuble et en déterminer les fonctions.

#### Modification de l'acte d'établissement

Article 101 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier l'acte d'établissement d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

### Consultation

Article 110.1 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :

- 1- la modification ou la révocation de l'acte d'établissement du centre;

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

2- les critères de sélection du directeur du centre.

page 5 de 5

### Consultation

Article 193.2 Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

- 1- le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.

### Immeubles

Article 211 Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ses établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au troisième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

1. SECTEUR BÉLANGER

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
La Guadeloupe	École Roy	427, 11 <sup>e</sup> Rue Ouest La Guadeloupe GOM 1G0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	185	202	200	13 groupes (260 élèves)  44 élèves (FA)
	École Saint-Louis		Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
Saint-Évariste-de-Forsyth	École secondaire de la Haute-Beauce	347, rue Principale Saint-Évariste-de-Forsyth GOM 1S0	Fermée <sup>3</sup>	Fermée <sup>3</sup>	Fermée <sup>3</sup>	-	-	-	-
Courcelles	École Sainte-Martine	126, avenue du Domaine Courcelles GOM 1C0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	56	61	70	6 groupes (120 élèves)
Saint-Gédéon-de-Beauce	École des Joyeux-Compagnons	117, 3 <sup>e</sup> Avenue Sud Saint-Gédéon-de-Beauce GOM 1T0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	195	189	180	14 groupes (280 élèves)  44 élèves (FA)
	École des Lutins		Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
Saint-Robert-Bellarmin	École Bellarmin	12, rue Nadeau Saint-Robert-Bellarmin GOM 2E0	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	34	37	31	5 groupes (100 élèves)
Saint-Ludger	École Nazareth	302, rue de l'Église Saint-Ludger GOM 1W0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	66	59	59	8 groupes (160 élèves)

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Honoré-de-Shenley	École Sainte-Thérèse	434, rue Champagne Nord Saint-Honoré-de-Shenley GOM 1V0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	150	144	139	10 groupes (240 élèves)  24 élèves (FA)
Saint-Martin	École Grande-Coudée	10, 7 <sup>e</sup> Rue Est Saint-Martin GOM 1B0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	324	321	325	18 groupes dont 2 groupes EHDAA (RR)* (360 élèves)
	École Martinoise								
Saint-Martin	Polyvalente Bélanger	30-A, chemin de la Polyvalente Saint-Martin GOM 1B0	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	694	699	710	1 220 élèves  48 élèves (FA)
			Centre administratif <sup>2</sup>	Centre administratif <sup>2</sup>	Centre administratif <sup>2</sup>				
Saint-Théophile	École des Bois-Francs	632, rue du Collège Saint-Théophile GOM 2A0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	45	41	35	5 groupes (100 élèves)

(1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

(2) Secrétariat général (archives)

(3) Le CSSBE a procédé à la fermeture de l'école secondaire de la Haute-Beauce en 2014-2015.

(4) La polyvalente Bélanger peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA

\*\*\* Prévision de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

2. SECTEUR BENOÎT-VACHON

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Isidore	École Barabé	161, rue Sainte-Geneviève Saint-Isidore GOS 2S0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	297	295	311	11 groupes (264 élèves)
	École Drouin	169, rue Sainte-Geneviève Saint-Isidore GOS 2S0							
Sainte-Hénédine	École la Découverte	77, rue Langevin Sainte-Hénédine GOS 2R0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	165	169	169	11 groupes (264 élèves)
Sainte-Marguerite	École l'Étincelle de Sainte-Marguerite	359, rue St-Jacques Sainte-Marguerite GOS 2X0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	123	125	134	6 groupes (144 élèves)
Saint-Patrice- de-Beaurivage	École la Source	493, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage GOS 1B0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	93	91	98	6 groupes (144 élèves)
Saint-Sylvestre	École l'Astrale	423, rue Principale Saint-Sylvestre GOS 3C0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	59	64	65	7 groupes (168 élèves)
Scott	École l'Accueil	1030, route du Président-Kennedy Scott GOS 3G0	-	-	-	-	-	-	-
	École l'Accueil	15, rue Armand Claude Scott GOS 3G0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	289	294	278	21 groupes (504 élèves)

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Bernard	École L'Aquarelle de Saint-Bernard	1492, rue du Couvent Saint-Bernard G0S 2G0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	292	288	291	11 groupes (264 élèves)
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	510, rue de l'École Saint-Narcisse- de-Beaurivage G0S 1W0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	108	119	119	8 groupes (192 élèves)
Saint-Elzéar	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	668, avenue Principale Saint-Elzéar G0S 2J2	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	281	299	289	12 groupes (288 élèves)
Sainte-Marie	École primaire l'Éveil <sup>2</sup>	717, boulevard Étienne-Raymond Sainte-Marie G6E 3B4	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle)	968	948	908	15 groupes dont 1 groupe EHDAA (GER) ** (315 élèves)
	École Maribel <sup>2</sup>	62, rue Saint- Antoine Sainte- Marie G6E 4B8	Préscolaire <sup>3</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>3</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>3</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)				17 groupes dont 4 groupes EHDAA (GER)** (344 élèves)
	École Monseigneur- Feuiltault <sup>2</sup>	35, boul. Vachon Sud Sainte-Marie G6E 4G8	Primaire (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle)				16 groupes dont 2 groupes EHDAA (RR)* et 1 groupe EHDAA (GER) ** (404 élèves)
	Polyvalente Benoîtachon	919, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	1769	1738	1751	1 700 élèves
			Centre administratif <sup>5</sup>	Centre administratif <sup>5</sup>	Centre administratif <sup>5</sup>	-	-	-	-

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Sainte-Marie	Centre de formation des Bâtisseurs (Secteur de Sainte-Marie)	925, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle	-	-	-	88 élèves
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				110 élèves (FA)

- (1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves
- (2) L'organisation scolaire pour les trois écoles primaires de Sainte-Marie est en fonction des règles d'inscription des élèves et des critères s'y rattachant.
- (3) La clientèle du préscolaire susceptible de fréquenter cet établissement se trouve dans la classe de l'adaptation scolaire.
- (4) La polyvalente Benoît-Vachon peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.
- (5) Service des ressources matérielles

\* RR : ratio régulier

\*\* GER : groupe effectif réduit

\*\*\* Prévision de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

3. SECTEUR DES ABÉNAQUIS

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Prosper	École du Trait-d'Union	2880, 18 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper GOM 1Y0	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	338	317	320	22 groupes dont 1 groupe EHDA (1 RR)* (508 élèves)
	École Notre-Dame		Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)				
	Polyvalente des Abénaquis	2105, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper GOM 1Y0	Primaire <sup>2,4</sup>	Primaire <sup>2,4</sup>	Primaire <sup>2,4</sup>	404	428	427	1 200 élèves  22 élèves  125 élèves (FA)
			Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)				
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
			Centre administratif <sup>3</sup>	Centre administratif <sup>3</sup>	Centre administratif <sup>3</sup>	-	-	-	-
Saint-Zacharie	École des Sommets	675, 12 <sup>e</sup> Avenue Saint-Zacharie GOM 2C0	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	142	144	147	16 groupes (384 élèves)
Sainte-Rose- de-Watford	École du Petit-Chercheur	4, rue Roy Sainte-Rose-de-Watford GOR 4G0	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	61	69	85	6 groupes (144 élèves)
Sainte-Aurélie	École Jouvence	12, des Lilas Sainte-Aurélie GOM 1M0	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	58	57	49	4 groupes (80 élèves)
Saint-Benjamin	École la Tourterelle	242, rue Principale Saint-Benjamin GOM 1N0	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	Préscolaire <sup>1</sup>	81	79	84	4 groupes (96 élèves)

Adopté :

En vigueur : PROJET

## PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

- (1) Centre de ressources multidisciplinaires.
- (2) Service des ressources matérielles (coordonnateur de regroupement administratif).
- (3) La polyvalente des Abénaquis peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

\* RR : ratio régulier

\*\*\* Prévission de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

4. SECTEUR DES APPALACHES

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Sainte-Justine	École Fleurs-de-Soleil	200, rue Bédard Sainte-Justine GOR 1Y0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle et 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle et 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> cycle et 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle)	102	104	106	7 groupes (161 élèves)
	École des Appalaches	135, boul. Lessard Sainte-Justine GOR 1Y0	Primaire <sup>3</sup> (2 <sup>e</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Primaire <sup>3</sup> (2 <sup>e</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Primaire <sup>3</sup> (2 <sup>e</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle et 3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	P= 92 S= <u>337</u> 429	P= 97 S= <u>310</u> 407	P= 83 S= <u>306</u> 389	5 groupes dont 1 groupe EHDAA (RR)* (116 élèves) Secondaire (406 élèves)  88 élèves (FA)
Saint-Camille-de-Lellis	École Arc-en-Ciel de Saint-Camille	6, du Couvent Saint-Camille-de- Lellis GOR 2S0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	32	38	44	6 groupes (144 élèves)
Saint-Magloire	École Rayons-de- Soleil	15, rue Mercier Saint-Magloire GOR 3M0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	65	73	69	5 groupes (120 élèves)
Saint-Cyprien	École Petite-Abeille	404, rue Principale Saint-Cyprien GOR 1B0	Fermée	Fermée	Fermée	-	-	-	-
Lac-Etchemin	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	1468, Route 277 Lac-Etchemin GOR 1S0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)  Formation aux adultes	226	229	234	21 groupes (504 élèves)  24 élèves (FA)

Adopté :

En vigueur : PROJET

## PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

- (1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.
- (2) Le CSSBE procédera à la fermeture de l'école Petite-Abeille en 2020-2021 (juin 2021).
- (3) L'école des Appalaches offre de l'enseignement primaire au régulier pour les élèves de la 2e année du 2e cycle et le 3e cycle. De plus. Elle offre de l'enseignement primaire en adaptation scolaire pour les élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle.

\* RR : ratio régulier

\*\*\* Prévion de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

5. SECTEUR SAINT-FRANÇOIS

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Beauceville	École De Léry	99, 125 <sup>e</sup> Rue Beauceville G5X 2R2	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	508	486	461	33 groupes dont 1 groupe EHDAA (RR)* (792 élèves)  88 élèves (FA)
	École Monseigneur-De Laval		Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
Beauceville	Polyvalente Saint- François	228, avenue Lambert Beauceville G5X 3N9	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	672	615	591	860 élèves
Saint-Victor	École le Tremplin	119, rue des Écoliers Saint-Victor G0M 2B0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	151	152	151	13 groupes (312 élèves)

(1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

\* RR : ratio régulier

\*\*\* Prévision de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

6. SECTEUR SARTIGAN

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Notre-Dame-des-Pins	École l'Éco-Pin	3015, 1 <sup>re</sup> Avenue Notre-Dame-des-Pins G0M 1K0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	166	179	183	11 groupes dont 2 groupes EHDAA (GER)** (248 élèves)
Saint-Benoît-Labre	École Notre-Dame-du-Rosaire	56, rue de la Fabrique Saint-Benoît-Labre G0M 1P0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	141	138	139	10 groupes (240 élèves)
Saint-Côme-Linière	École Kennebec	1519, 19 <sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière G0M 1J0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	341	346	336	17 groupes (408 élèves)
	École l'Écolinière								
Saint-Éphrem-de-Beauce	École Curé-Beaudet	24, rue du Collège Saint-Éphrem-de-Beauce G0M 1R0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	186	197	199	14 groupes (336 élèves)
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				24 élèves (FA)
Saint-Georges	Atelier Sartigan	2425, 119 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 5S1	Formation aux adultes Location de locaux	Formation aux adultes Location de locaux	Formation aux adultes Location de locaux	-	-	-	-
Saint-Georges	Centre administratif des ressources technologiques et des ressources matérielles	11780, 10 <sup>e</sup> Avenue Est Saint-Georges G5Y 6Z6	Centre administratif	Centre administratif	Centre administratif	-	-	-	-

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Georges	Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière	11700, 25 <sup>e</sup> Avenue Est Saint-Georges G5Y 8B8	Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle	-	-	-	572 élèves 22 élèves (FA)
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
Saint-Georges	Centre de formation professionnelle Pozer	425, 16 <sup>e</sup> Rue Ouest Saint-Georges G5Y 4W2	Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle	-	-	-	330 élèves 44 élèves (FA)
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
			Entrepôt du SRM	Entrepôt du SRM	Entrepôt du SRM				
Saint-Georges	Aire de chantier	11720, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 8B8	Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle	-	-	-	88 élèves
Saint-Georges	École Aquarelle de Saint-Georges	370, 127 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 2W3	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	269	285	290	25 groupes dont 5 groupes EHDAA (5 GER)** (512 élèves)
Saint-Georges	École Aubert-Gallion	2505, 10 <sup>e</sup> Avenue Ouest Saint-Georges G5Y 5E7	Centre administratif	Centre administratif	Centre administratif	-	-	-	-
Saint-Georges	École Dionne	1605, boulevard Dionne Saint-Georges G5Y 3W4	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	163	143	135	17 groupes (391 élèves)
Saint-Georges	École Harmonie	598, avenue Saint- Jean-de-la-Lande Saint-Georges G5Z 0L3	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	60	58	69	6 groupes (144 élèves)
Saint-Georges	École Lacroix	11655, boul. Lacroix Saint-Georges G5Y 1L4	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	576	561	538	33 groupes (759 élèves)
	École les Petits-Castors	11600, boul. Lacroix Saint-Georges G5Y 1L2							

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Georges	École Monseigneur-Fortier	1545, 8 <sup>e</sup> Avenue Ouest Saint-Georges G5Y 4B4	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle) Entrepôt du SRM	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle) Entrepôt du SRM	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle) Entrepôt du SRM	292	283	284	20 groupes (460 élèves) dont 2 groupes EHDAA (RR)*
Saint-Georges	École primaire les Sittelles	15400, 10 <sup>e</sup> Avenue Est Saint-Georges G5Y 7G1	Préscolaire <sup>1,3</sup> Primaire <sup>4</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1,3</sup> Primaire <sup>4</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1,3</sup> Primaire <sup>4</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	398	371	347	20 groupes (460 élèves)
Saint-Georges	École des Deux-Rives	3300, 10 <sup>e</sup> Avenue O. Saint-Georges G5Y 4G2	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) Secondaire (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle)	P = 752 S = <u>394</u> 1 146	P = 736 S = <u>366</u> 1 102	P = 737 S = <u>343</u> 1 080	32 groupes dont 2 groupes EHDAA (RR)* (814 élèves) secondaire (396 élèves)
Saint-Georges	Édifice les Sources	11855, 19 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 7X1	Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes	-	-	-	155 élèves
Saint-Georges	Édifice Monseigneur-Beaudoin	1600, 1 <sup>re</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 3N3	Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes	-	-	-	365 élèves
Saint-Georges	Polyvalente de Saint-Georges	2121, 119 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 5S1	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire <sup>2</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire <sup>2</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>4</sup> Secondaire <sup>2</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	1 704	1 735	1 686	1 664 élèves
Saint-Georges	Siège social	1925, 118 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 7R7	Centre administratif	Centre administratif	Centre administratif	-	-	-	-

(1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

Adopté :

En vigueur : PROJET

## PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

(2) La polyvalente de Saint-Georges offre de l'enseignement secondaire au régulier pour les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>e</sup> cycle. De plus, elle offre de l'enseignement secondaire en adaptation scolaire pour les élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle. Les élèves de la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle inscrits à un programme sportif en voie de reconnaissance d'un sport-études fréquentent l'école des Deux-Rives.

(3) À partir de 2019-2020, des classes alternatives seront formées à l'école primaire les Sittelles.

(4) La polyvalente de Saint-Georges peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.

\* RR : ratio régulier

\*\* GER : groupe effectif réduit

\*\*\* Prévision de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

7. SECTEUR VEILLEUX

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Saint-Joseph- de-Beauce	École D'Youville	721, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	487	473	474	26 groupes dont 3 groupes EHDAA (2 RR)* et (1 GER)** (604 élèves)
	École Lambert	155, rue des Céramistes Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0							
Saint-Joseph- de-Beauce	École secondaire Veilleux	695, avenue Robert-Cliche Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	1 052	1 053	1 027	1 290 élèves  22 élèves (FA)
			Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle				
			Centre administratif <sup>3</sup>	Centre administratif <sup>3</sup>	Centre administratif <sup>3</sup>				
Saint-Joseph- de-Beauce	Centre de formation des Bâtitseurs (Secteur de Saint-Joseph)	170, rue du Parc Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0	Formation professionnelle	Formation professionnelle	Formation professionnelle	-	-	-	88 élèves  22 élèves (FA)
			Formation aux adultes	Formation aux adultes	Formation aux adultes				
Vallée-Jonction	École l'Enfant-Jésus	217, rue Principale Vallée-Jonction G0S 3J0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	156	159	149	10 groupes (240 élèves)
Saint-Odilon-de-Cranbourne	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	105, rue Hôtel-de-Ville Saint-Odilon-de-Cranbourne G0S 3A0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	102	105	102	8 groupes (192 élèves)

Adopté :

En vigueur : PROJET

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2026

Localité	Immeubles	Adresse	Ordre d'enseignement			Prévision de la clientèle ***			Capacité d'accueil
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Frampton	École l'Envolée	150, rue Principale Frampton GOR 1M0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	95	97	98	5 groupes (120 élèves)
Saint-Frédéric	École Louis-Albert- Vachon	2191, rue Principale Saint-Frédéric GON 1P0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	160	160	151	10 groupes (240 élèves)
Tring-Jonction	École Sainte-Famille	302, rue Saint- Cyrille Tring-Jonction GON 1X0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	124	124	128	7 groupes (168 élèves)
Saints-Anges	École Saints-Anges	320, rue des Érables Saints-Anges GOS 3E0	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	Préscolaire <sup>1</sup> Primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	104	105	105	6 groupes (144 élèves)

- (1) Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.
- (2) L'école secondaire Veilleux peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.
- (3) Une partie du centre administratif de Sainte-Marie relocalisée temporairement à cause des inondations – Services éducatifs.

\* RR : ratio régulier

\*\* GER : groupe effectif réduit

\*\*\* Prévision de la clientèle en excluant les élèves de la formation aux adultes

Adopté :

En vigueur : PROJET

Le 8 février 2023

À la présidence du comité de parents  
Aux déléguées et délégués du comité de parents

**Objet : Actes d'établissement 2023-2024**

Bonjour,

L'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le centre de services scolaire, après avoir établi un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, détermine la liste de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

La présente se veut un projet de consultation sur cette liste en vue de déterminer les actes d'établissement à être révoqués, modifiés, attribués ou maintenus. Les directions d'établissement sont invitées à consulter leur conseil d'établissement sur le contenu de ce projet et de nous faire savoir leurs commentaires pour le 30 mars 2023.

En même temps que cette consultation aura lieu via les directions d'établissements, le comité de parents du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin recevra copie de ce même projet et sera aussi sollicité d'avis pour le 15 mars 2023.

Cette liste sera adoptée avec ou sans amendements par le conseil d'administration du CSSBE le 2 mai 2023.

J'attire votre attention sur quelques éléments :

1. Il nous semble important que les écoles qui louent de façon régulière des locaux à l'extérieur de leur bâtisse puissent les identifier dans leur acte d'établissement afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (ex.: deuxième local pour l'éducation physique).
2. Dans le cas de l'utilisation des locaux de façon conjointe, les locaux peuvent avoir été attribués à deux établissements, ce qui est très fréquent dans le cas des locaux utilisés le soir à la fois par les écoles et les centres d'éducation des adultes.

Les personnes ou instances consultées qui ne feront pas de commentaires seront réputées être en accord avec le projet.

Je demeure à votre disposition pour des renseignements supplémentaires sur le sujet. Vous pouvez me joindre au numéro de téléphone : 418 228-5541, poste 26950.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

*Marie-Ève Dutil*

Marie-Ève Dutil, directrice  
Secrétariat général et services corporatifs

MED/cv

p.j. (1)

Note : Vous trouverez ci-joint quelques articles pertinents de la Loi sur l'instruction publique en rapport avec les actes d'établissement.

CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

**Titre** ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

**Responsable du dossier** Marie-Ève Dutil

**Comité de parents**

**8 février 2023**

**5.3**

Instances de consultation	Date de dépôt	Date de réception de l'avis
<b>Phase 1</b>		
Comité de coordination	9 janvier 2023	9 janvier 2023
<b>Phase 2</b>		
Comité de direction des écoles primaires		
Comité de direction des écoles secondaires		
Comité de direction des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes		
Conseils d'établissement	19 janvier 2023	30 mars 2023
Comité d'engagement vers la réussite		
<b>Phase 3</b>		
Comité de coordination		
<b>Phase 4</b>		
Conseil d'administration		
Comité de parents	8 février 2023	15 mars 2023
MRC et municipalités		
<b>Phase 5</b>		
Comité de coordination		
Comité consultatif de gestion	19 avril 2023	19 avril 2023
<b>Instances d'acceptation</b>		
<b>Phase 6</b>		
Approbation de la Direction générale		
Approbation du conseil d'administration	25 avril 2023	2 mai 2023
<b>Phase 7</b>		
Secrétariat général	3 mai 2023	

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

### Articles de loi concernés

#### *Acte d'établissement*

Article 39 L'école est établie par le centre de services scolaire.  
Acte d'établissement.  
L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

#### *Modification de l'acte*

Article 40 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

#### *Responsable d'immeuble*

Article 41 Lorsque l'acte d'établissement de l'école met plus d'un immeuble à la disposition de l'école, le centre de services scolaire peut, après consultation du directeur de l'école, nommer un responsable pour chaque immeuble et en déterminer les fonctions.  
Le responsable exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur de l'école.

#### *Consultation*

Article 79 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :  
1- la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;  
2- les critères de sélection du directeur de l'école.

#### *Acte d'établissement*

Article 100 Le centre est établi par le centre de services scolaire  
L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre. L'acte indique en outre s'il s'agit d'un centre de formation professionnelle ou d'un centre d'éducation des adultes.  
Lorsque l'acte d'établissement du centre met plus d'un immeuble à la disposition du centre, le centre de services scolaire peut, après consultation du directeur du centre, nommer un responsable pour chaque immeuble et en déterminer les fonctions.  
Le responsable exerce ses fonctions sous l'autorité du directeur du centre.

#### *Modification de l'acte d'établissement*

Article 101 Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier l'acte d'établissement d'un centre compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

#### *Consultation*

Article 110.1 Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur :  
1- La modification ou la révocation de l'acte d'établissement du centre;  
2- les critères de sélection du directeur du centre.

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

Article 110.4 Les articles 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent au conseil d'établissement du centre, compte tenu des adaptations nécessaires.

### **Consultation**

Article 193.2 Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :  
1- le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.

### Immeubles

Article 211 Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ses établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au troisième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

## **UTILISATION DES LOCAUX**

### **Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles**

#### **Responsabilité**

Article 266 Le centre de services scolaire a pour fonctions, dans le respect d'un accord intergouvernemental de libéralisation du commerce :

1° d'acquérir ou de prendre en location les biens meubles et immeubles requis pour l'exercice de ses activités et de celles de ses établissements d'enseignement, y compris accepter gratuitement des biens;

2° de construire, réparer ou entretenir ses meubles et ses immeubles;

3° de déterminer l'utilisation de ses biens et de les administrer, sous réserve du droit de ses établissements d'enseignement à l'utilisation des biens mis à leur disposition;

## CHEMINEMENT ET CALENDRIER DE CONSULTATION

4° de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire ou de donner en location ses meubles et ses immeubles, sous réserve du droit de ses établissements d'enseignement à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à leur disposition.

### **Immeubles du centre de services scolaire**

Un centre de services scolaire peut être propriétaire ou locataire de locaux ou d'immeubles situés en dehors des limites de son territoire.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières***

#### Article 93

Le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par la commission scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école.

Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an.

Le conseil d'établissement approuve l'organisation par le centre de services scolaire, dans les locaux de l'école, de services qu'elle fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux services extra scolaires***

#### Article 90

Le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives.

Il peut aussi permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux de l'école.

#### Article 110.3

Le conseil d'établissement peut organiser des services à des fins sociales, culturelles ou sportives, ou permettre que d'autres personnes ou organismes organisent de tels services dans les locaux du centre.

Pour l'application du présent article, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire et dans le cadre du budget du centre, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts.

Les revenus produits par la fourniture de ces biens et services sont imputés aux crédits attribués au centre.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs***

#### Article 87

Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

### ***Fonctions et pouvoirs reliés aux ressources matérielles***

#### Article 267

Un centre de services scolaire peut conclure une entente avec un autre centre de services scolaire un établissement d'enseignement, une municipalité ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer en commun des bibliothèques publiques, des centres administratifs, sportifs, culturels ou récréatifs ou des terrains de jeux.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

1. SECTEUR BÉLANGER

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École du Sud-de-la-Beauce 119, 3 <sup>e</sup> Avenue Saint-Gédéon-de-Beauce GOM 1T0	089	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Bellarmin, moins les locaux loués en permanence à la municipalité (823087)*</li> <li>École des Bois-Francis (823086)*</li> <li>École Nazareth (823088)*</li> <li>École des Joyeux-Compagnons (823089)*</li> <li>École des Lutins (823020)*</li> </ul>
École Grande-Coudée 10, 7 <sup>e</sup> Rue Est Saint-Martin GOM 1B0	081	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Grande-Coudée (823003)*</li> <li>École Martinoise (823081)*</li> <li>Municipalité de Saint-René (service de garde satellite)</li> </ul>
École de la Haute-Beauce 427, 11 <sup>e</sup> Rue Ouest La Guadeloupe GOM 1G0	093	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Roy (823093) *</li> <li>École Saint-Louis (823021)*</li> <li>École Sainte-Martine (823090)*</li> </ul>
École Sainte-Thérèse 434, rue Champagne Nord Saint-Honoré-de-Shenley GOM 1V0	084	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Sainte-Thérèse (823084)*</li> </ul>
Polyvalente Bélangier 30A, chemin de la Polyvalente Saint-Martin GOM 1B0	095	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Polyvalente Bélangier (823095)* <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux dédiés au Service des archives</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin Les Sources et la polyvalente Bélangier aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> </ul> </li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La polyvalente Bélangier peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
2. SECTEUR BENOÎT-VACHON

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSÉ OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Barabé-Drouin 161, rue Sainte-Geneviève Saint-Isidore G0S 2S0	052	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Barabé (823051)*</li> <li>École Drouin (823052)*</li> </ul>
École l'Accueil 15, rue Armand Claude Scott G0S 3G0	053	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Accueil (823053)*</li> </ul>
École la Découverte 77, rue Langevin Saint-Hénédine G0S 2R0	048	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École la Découverte (823048)*</li> </ul>
École L'Aquarelle de Saint-Bernard 1492, rue du Couvent Saint-Bernard G0S 2G0	060	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École L'Aquarelle de Saint-Bernard (823060)*</li> </ul>
École l'Arc-en-ciel de Saint-Narcisse 510, rue de l'École Saint-Narcisse-de- Beaurivage G0S 1W0	027	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse (823027)*</li> <li>Centre communautaire de Saint-Narcisse pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École la Source 493, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage G0S 1B0	069	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École la Source (823069)*</li> </ul>
École l'Astrale 423, rue Principale Saint-Sylvestre G0S 3C0	066	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Astrale (823066)*</li> <li>Centre multifonctionnel de Saint-Sylvestre pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École l'Étincelle de Sainte-Marguerite 359, rue Saint-Jacques Sainte-Marguerite G0S 2X0	056	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Étincelle de Sainte-Marguerite (823056)*</li> </ul>
École primaire l'Éveil 717, boulevard Étienne- Raymond Sainte-Marie G6E 3B4	092	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École primaire l'Éveil (823092)*</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
2. SECTEUR BENOÎT-VACHON (SUITE)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Maribel 62, rue Saint-Antoine Sainte-Marie G6E 4B8	025	Enseignement préscolaire <sup>2</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Maribel (823025)*</li> </ul>
École Monseigneur- Feuiltault 35, boulevard Vachon Sud Sainte-Marie G6E 4G8	024	Enseignement primaire (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Mgr-Feuiltault (823024)*</li> </ul>
École Notre-Dame de Saint-Elzéar 668, avenue Principale Saint-Elzéar G0S 2J2	028	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Notre-Dame de Saint-Elzéar (823028)*</li> </ul>
Polyvalente Benoît-Vachon 919, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	074	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>3</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Polyvalente Benoît-Vachon                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie) et la polyvalente Benoît-Vachon (823074)</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés au coordonnateur des ressources matérielles (temporairement)</li> </ul> </li> <li>Centre Caztel pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La clientèle du préscolaire susceptible de fréquenter cet établissement se trouve dans une des classes de l'adaptation scolaire.

<sup>3</sup> La polyvalente Benoît-Vachon peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
3. SECTEUR DES ABÉNAQUIS

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École du Petit-Chercheur 4, rue Roy Sainte-Rose-de-Watford GOR 4G0	040	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École du Petit-Chercheur (823040)*</li> </ul>
École du Plateau 2880, 18 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper G0M 1Y0	039	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École du Trait-d'Union (823039)*</li> <li>• École Notre-Dame (823002)*</li> </ul>
École la Tourterelle	041	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École la Tourterelle (823041)*</li> </ul>
École Jouvence 12, rue des Lilas Sainte-Aurélie G0M 1M0	044	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École Jouvence (823044)*</li> <li>• Terrain des Services des loisirs de Sainte-Aurélie pour certaines périodes de cours</li> </ul>
École des Sommets 675, 12 <sup>e</sup> Avenue Saint-Zacharie G0M 2C0	043	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Sommets (823043)*</li> <li>• Terrain des Services des loisirs de Saint-Zacharie pour certaines périodes de cours</li> </ul>
Polyvalente des Abénaquis 2105, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper G0M 1Y0	045	Enseignement primaire <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente des Abénaquis (823045)* <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et la polyvalente des Abénaquis aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés au coordonnateur des ressources matérielles</li> <li>- à l'exclusion des locaux réservés à la formation duplex (cuisine)</li> </ul> </li> <li>• Aréna de Saint-Prosper pour certaines périodes de cours</li> </ul>
<p>* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.</p> <p><sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.</p> <p><sup>2</sup> La polyvalente des Abénaquis peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.</p>			

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
4. SECTEUR DES APPALACHES

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Notre-Dame de Lac-Etchemin 1468, route 277 Lac-Etchemin GOR 1S0	030	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Notre-Dame de Lac-Etchemin (823030)* - à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine aux fins de cours en formation générale des adultes</li> <li>Centre des arts et de la culture</li> </ul>
École Fleurs-de-Soleil 200, rue Bédard Sainte-Justine GOR 1Y0	036	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> cycle et 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Fleurs-de-Soleil (823036)*</li> </ul>
École de la Camaraderie 15, rue Mercier Saint-Magloire GOR 3M0	032	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Arc-en-Ciel de Saint-Camille (823031)*</li> <li>École Rayons-de-Soleil (823032)*</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
4. SECTEUR DES APPALACHES (SUITE)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
<p>École des Appalaches 135, boulevard Lessard Sainte-Justine G0R 1Y0</p>	<p>046</p>	<p>Enseignement primaire <sup>2</sup> (2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle) Enseignement secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Appalaches (823046)* <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Sainte-Justine et l'école des Appalaches aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> </ul> </li> </ul>
<p>* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.</p> <p><sup>2</sup> L'école des Appalaches offre de l'enseignement primaire au régulier pour les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle et le 3<sup>e</sup> cycle. De plus, elle offre de l'enseignement primaire en adaptation scolaire pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle et 3<sup>e</sup> cycle.</p>			

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
5. SECTEUR SAINT-FRANÇOIS

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École De Léry- Monseigneur-De Laval 99, 125 <sup>e</sup> rue Est Beauceville G5X 2R2	005	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École De Léry (823005)*</li> <li>• École Monseigneur-De Laval, en partie seulement à l'exclusion du 1<sup>er</sup> étage (partie nord) et 2<sup>e</sup> étage (823008)*</li> </ul>
École le Tremplin 119, rue des Écoliers Saint-Victor G0M 2B0	007	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École le Tremplin (823007)*</li> </ul>
Polyvalente Saint-François* 228, avenue Lambert Beauceville G5X 3N9	018	Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Saint-François (823018)*</li> <li>• L'aréna de Beauceville pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
6. SECTEUR SARTIGAN

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Aquarelle de Saint-Georges 370, 127 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 2W3	065	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Aquarelle de Saint-Georges (823065)*
École Curé-Beaudet 24, rue du Collège Saint-Ephrem-de-Beauce G0M 1R0	097	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Curé-Beaudet (823097)*
École Dionne 1605, boulevard Dionne Saint-Georges G5Y 3W4	062	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Dionne (823062)*
École Harmonie 598, avenue Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Georges G5Z 0L3	096	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Harmonie (823096)*
École Kennebec 1519, 19 <sup>e</sup> Rue Saint-Côme-Linière G0M 1J0	080	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École Kennebec (823080)* • École l'Écolinière (823026)*
École la Passerelle 11655, boulevard Lacroix Saint-Georges G5Y 1L4	070	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Lacroix (823070)* • École les Petits-Castors (823064)*
École l'Éco-Pin 3015, 1 <sup>re</sup> Avenue Notre-Dame-des-Pins G0M 1K0	078	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	• École l'Éco-Pin (823078)*
École Monseigneur-Fortier 1545, 8 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 4B4	063	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	• École Monseigneur-Fortier (823063)* - à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
6. SECTEUR SARTIGAN (SUITE)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École Notre-Dame-du-Rosaire 56, rue de la Fabrique Saint-Benoît-Labre G0M 1P0	098	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Notre-Dame-du-Rosaire (823098)*</li> </ul>
École primaire les Sittelles 15400, 10 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 7G1	072	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École primaire les Sittelles (823072)*</li> </ul>
École des Deux-Rives 3300, 10 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 4G2	077	Enseignement primaire (3 <sup>e</sup> cycle) Enseignement secondaire (1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École des Deux-Rives (823077)* - à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux de la commission scolaire</li> <li>Centre sportif Lacroix-Dutil pour certaines périodes de cours</li> </ul>
Polyvalente de Saint-Georges 2121, 119 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 5S1	022	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>3</sup> Enseignement secondaire <sup>2</sup> (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Polyvalente de Saint-Georges (823022)*</li> <li>Centre sportif Lacroix-Dutil et palestine de l'école des Deux-Rives pour certaines périodes de cours</li> <li>Le dojo du Club de Judo St-Georges</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> La polyvalente de Saint-Georges offre de l'enseignement secondaire au régulier pour les élèves de la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>e</sup> cycle. De plus, elle offre de l'enseignement secondaire en adaptation scolaire pour les élèves du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Les élèves de la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle inscrits à un programme sportif en voie de reconnaissance d'un sport-études fréquentent l'école des Deux-Rives.

<sup>3</sup> La polyvalente de Saint-Georges peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDA.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
7. SECTEUR VEILLEUX

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
École D'Youville-Lambert 155, rue Sainte-Christine Saint-Joseph-de-Beauce GOS 2V0	012	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École D'Youville (823011)*</li> <li>École Lambert (823012)*</li> </ul>
École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon 105, rue Hôtel-de-Ville Saint-Odilon-de- Cranbourne GOS 3A0	013	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon (823013)*</li> </ul>
École Louis-Albert-Vachon 2191, rue Principale Saint-Frédéric GON 1P0	016	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Louis-Albert-Vachon (823016)*</li> </ul>
École l'Enfant-Jésus 217, rue Principale Vallée-Jonction GOS 3J0	019	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Enfant-Jésus (823019)*</li> </ul>
École l'Envolée 150, rue Principale Frampton GOR 1M0	014	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École l'Envolée (823014)*</li> </ul>
École Sainte-Famille 302, rue Saint-Cyrille Tring-Jonction GON 1X0	009	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Sainte-Famille (823009)*</li> </ul>
École Saints-Anges 320, rue des Érables Saints-Anges GOS 3E0	004	Enseignement préscolaire <sup>1</sup> Enseignement primaire (1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École Saints-Anges (823004)*</li> </ul>
École secondaire Veilleux 695, avenue Robert-Cliche Saint-Joseph-de-Beauce GOS 2V0	017	Primaire (3 <sup>e</sup> cycle) <sup>2</sup> Enseignement secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	<ul style="list-style-type: none"> <li>École secondaire Veilleux (823017)* <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'exclusion des locaux dédiés à la formation professionnelle et des locaux dédiés au centre administratif de Sainte-Marie (temporairement)</li> </ul> </li> <li>Aréna de Saint-Joseph-de-Beauce, aréna de Beauceville, centre sportif Lacroix-Dutil, Tennis Régional Beauce Inc., et la ferme Lessard-Cliche de Saint-Victor pour certaines périodes de cours</li> </ul>

\* Bâtisse allouée aussi le soir et la fin de semaine au centre d'éducation des adultes du secteur concerné pour la dispensation des cours de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire.

<sup>1</sup> Conformément à la règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles, le centre de services scolaire se réserve le droit de procéder au déplacement d'élèves ou à des regroupements dans une autre école que celle désignée notamment si le nombre d'inscriptions est insuffisant. On entend par préscolaire les services offerts aux 4 ans et 5 ans. Le nombre minimal pour offrir un groupe préscolaire de 5 ans est de 6 élèves.

<sup>2</sup> L'école secondaire Veilleux peut offrir de l'enseignement adapté à sa clientèle EHDAA.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
Centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine 2105, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper G0M 1Y0	337	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>École des Appalaches pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Sainte-Justine et l'école des Appalaches aux fins de cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>Les locaux des écoles primaires des secteurs des Appalaches et des Abénaquis, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>Polyvalente des Abénaquis, le soir et la fin de semaine</li> <li>Polyvalente des Abénaquis pour ce qui est des locaux utilisés le jour et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine et la polyvalente des Abénaquis aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>École Notre-Dame de Lac-Etchemin pour ce qui est des locaux utilisés le jour et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes de Saint-Prosper et de Sainte-Justine et l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>École Petite-Abeille (francisation)</li> </ul>
Centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources 1600, 1 <sup>re</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 3N3	361	Centre d'éducation des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Édifice Monseigneur-Beaudoin (823061)</li> <li>Édifice Les Sources (823068)</li> <li>Atelier Sartigan, à l'exclusion de la partie louée (823116)</li> <li>Polyvalente de Saint-Georges, le soir et la fin de semaine</li> </ul>

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

**LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES (SUITE)**

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
<p>Centre de formation des Bâtisseurs 925, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6</p>	<p>301</p>	<p>Centre d'éducation des adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École des Deux-Rives, le soir et la fin de semaine pour les locaux de la grande salle et de la palestre</li> <li>• Polyvalente Bélanger, le soir et la fin de semaine à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire</li> <li>• Polyvalente Bélanger pour ce qui est des locaux utilisés le soir et réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et la polyvalente Bélanger aux fins de cours en formation générale aux adultes</li> <li>• Les locaux des écoles primaires des secteurs Sartigan et Bélanger, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et l'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Cimic pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et le Cimic (823023)</li> <li>• Centre de formation professionnelle Pozer pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources et le CFP Pozer (823082)</li> <li>• Centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• Centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Saint-Joseph) (823006)</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Benoît-Vachon, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon pour ce qui est des locaux réservés par entente entre le centre de formation des Bâtisseurs (secteur de Sainte-Marie) et la polyvalente Benoît-Vachon</li> <li>• École secondaire Veilleux, le soir et la fin de semaine, les locaux à l'exception de ceux relatifs aux ateliers de la formation professionnelle</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Veilleux, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes.</li> </ul>

Adopté :

En vigueur : PROJET

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

LES ÉCOLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN  
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE D'ÉTABLISSEMENT	ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BÂTISSE OU LOCAUX QUI LUI SONT ALLOUÉS (heures scolaires et parascolaires)
Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière 11700, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges G5Y 8B8	423	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyvalente Saint-François, le soir et la fin de semaine</li> <li>• École Monseigneur-De Laval, en partie seulement, le 1<sup>er</sup> étage (partie nord) et 2<sup>e</sup> étage</li> <li>• Les locaux des écoles primaires du secteur Saint-François, le soir et la fin de semaine, requis pour la dispensation des cours de formation générale et d'éducation populaire de l'éducation des adultes.</li> <li>• Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (823023)</li> <li>• à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (823061), la polyvalente de Saint-Georges et le Cimic</li> <li>• Entrepôt Cimic (823112)</li> </ul>
Centre de formation professionnelle Pozer 425, 16 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges G5Y 4W2	48	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de formation professionnelle Pozer (823082)</li> <li>• à l'exclusion des locaux réservés par entente entre le centre d'éducation des adultes Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (823061) et le CFP Pozer</li> <li>• Aire de chantier (823118)</li> <li>• à l'exclusion des locaux dédiés aux services centraux du centre de services scolaire</li> </ul>
Centre de formation des Bâisseurs 925, route Saint-Martin Sainte-Marie G6E 1E6	429	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École secondaire Veilleux, en partie seulement : les locaux relatifs aux ateliers de la formation professionnelle</li> <li>• Polyvalente des Abénaquis, en partie seulement : les locaux relatifs aux ateliers de formation professionnelle</li> <li>• Centre de formation des Bâisseurs (secteur de Saint-Joseph) (823006)</li> <li>• Centre de formation des Bâisseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• Polyvalente Benoît-Vachon : pour les locaux réservés par entente entre la polyvalente Benoît-Vachon et le Centre de formation des Bâisseurs (secteur de Sainte-Marie) (823074)</li> <li>• Édifice Kalia (823809)</li> <li>• CIME (832810)</li> </ul>